

# Compte-rendu de la séance publique du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 à Sillingy

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 avril 2021

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 27 - votants 32.

#### Présents:

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Valérie BOISSEAU, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

#### **Procurations:**

Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL François DAVIET à Valérie BOISSEAU Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS

Secrétaire de séance : Cécile LOUP FOREST

#### Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du conseil communautaire du 11 mars 2021
- 2. Compte-rendu des décisions du Président

# 3. Délibérations

- 1 Versement d'une subvention à la mission Locale Jeunes du Bassin Annecien (MLJBA)
- 2 Attribution et versement d'une subvention à l'association ADMR
- 3 Aire d'accueil des gens du voyage Approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs d'occupation (Annexe 1)
- 4 Terrains familiaux Gens du Voyage Fixation du montant du loyer
- 5 Signature d'une convention avec la MED, la CCI et la CMA pour la mise en œuvre de REAGIR (Annexe 2)
- 6 Validation du plan de gestion 2021-2026 du site ENS du Miroir de Faille Sillingy
- 7 Création de deux emplois permanents pour l'Espace France Services
- 8 Autorisation à verser une indemnité à Monsieur DUPONT Gilles, dans le cadre des travaux de renouvellement de la colonne de distribution d'eau potable entre les secteurs de Bonlieu et des lles sur la commune de Sallenôves
- 9 Garantie d'emprunt à la société HALPADES SA D'HLM dans le cadre d'un réaménagement de prêts (Annexe 3)
- 10 Approbation du compte de gestion 2020 budget annexe du PAE de Vincy
- 11 Approbation du compte administratif 2020 budget annexe du PAE de Vincy

- 12 Approbation du compte de gestion 2020 budget annexe de la ZAE des Rioudes
- 13 Approbation du compte administratif 2020 budget annexe de la ZAE des Rioudes
- 14 Vote du budget annexe de la ZAE des Rioudes BP 2021 (Annexe 4)
- 15 Approbation du compte de gestion 2020 budget annexe de l'eau potable
- 16 Approbation du compte administratif 2020 budget annexe de l'eau potable
- 17 Affectation des résultats 2020 pour le budget annexe de l'eau potable
- 18 Vote du budget annexe de l'eau potable BP 2021 (Annexe 5)
- 19 Approbation du compte de gestion 2020 budget principal
- 20 Approbation du compte administratif 2020 budget principal
- 21 Affectation des résultats 2020 pour le budget général
- 22 Adoption des taux 2021 de la fiscalité directe locale
- 23 Adoption du taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 24 Vote du budget principal BP 2021 (Annexe 6)

# 4. Questions diverses

# 1- Approbation du PV du conseil communautaire du 11 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 à Sillingy est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

# 2- Compte-rendu des décisions du Président

2021-05 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public – bureau CCAS

2021-06 - Adhésion de la CCFU au groupement de commandes ayant pour objet la conclusion d'un marché pour la réalisation de prestations de transfert et de tri

# 3- Délibérations

#### 2021-26 Attribution et versement d'une subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)

Madame Maly SBAFFO, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La mission Locale Jeunes du Bassin Annecien (MLJBA) est une association d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

A ce titre, elle intervient sur le territoire de la CCFU en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes.

La CCFU soutient financièrement la MLJBA dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec l'association.

Le bureau communautaire, réuni en date du 1er avril 2021, a décidé d'octroyer une subvention de 7 500 € à l'association pour l'année 2021.

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'**attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 7 500.00 € à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien,
- De **donner** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-27 Attribution et versement d'une subvention à l'association « ADMR »

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément à la convention signée avec l'ADMR « petites Usses et Fier » le 2 juin 2016 et à l'avenant n°1 en date du 19/03/2021, la CCFU s'engage à soutenir financièrement la réalisation des missions de l'association. A cet effet, elle lui octroie une subvention à hauteur de 2,00 € par habitant.

La population INSEE de la CCFU étant de 15 910 habitants (source INSEE 2018) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant de la subvention se calcule de la manière suivante :

- 2.00 x 15 910 = 31 820 €

Ce qui porte le montant de la subvention 2021 à 31 820 €.

- **D'attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 31 820 € à l'association « ADMR petites Usses et Fier »,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# <u>2021-28 Aire d'accueil des gens du voyage – Approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs d'occupation</u>

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019 – 2025 de la Haute-Savoie,

Vu les statuts de la communauté de communes Fier et Usses,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la communauté de communes Fier et Usses a réalisé les équipements prévus au schéma département d'accueil des gens du voyage de la Haute-Savoie : une aire d'accueil de 10 places et 8 places de terrains familiaux.

Il convient d'établir le règlement intérieur de l'aire d'accueil qui permet d'accueillir les voyageurs et qui fixe les rèales d'occupation du site. Il prévoit notamment :

- Les conditions de séjour, les règles de vie en collectivité;
- Les droits et obligations réciproques des occupants et du gestionnaire ;
- Les tarifs applicables (droits de séjour, consommation des fluides, dégradations ...)

Il sera remis au chef de famille de voyageurs à chacun de son séjour accompagné d'une convention d'occupation signée par le chef de chaque famille accueillie sur l'aire et par le gestionnaire, officialisant les conditions de séjour des voyageurs.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le contenu de ce règlement intérieur et à fixer les tarifs applicables sur l'aire d'accueil. Les tarifs sont répertoriés dans l'annexe tarifaire jointe au règlement intérieur.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le règlement intérieur tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération;
- **De fixer** les tarifs applicables aux occupants figurant dans l'annexe tarifaire au règlement intérieur de la manière suivante :

	Dépôt de garantie emplacement	100€ par famille
	Dépôt de garantie clés	50 € par jeu de clés
	Droit d'emplacement	3,50 € par jour
	Dérogation à la durée de séjour – droit d'emplacement	3,50 € par jour pendant la durée
Tarifs	Avance sur les fluides	30 € minimum à l'arrivée sur l'aire et règlement au réel ensuite par prépaiement
	Consommation des fluides	Eau potable et assainissement : tarifs en vigueur Électricité : 0,19 € / kWh

- **De fixer** la grille tarifaire de retenue pour dégradations figurant dans l'annexe tarifaire au règlement intérieur de la manière suivante :

Désignations	Prix en € TTC
Plomberie / Sanitaire	
Robinet	80,00 €
Raccord de robinet	50,00 €
Poignée de robinet	20,00 €
Bonde / grille de douche	20,00 €
Bouton poussoir douche / WC	200,00€
Mousseur douche spécifique	300,00 €
Bac de toilette à la turque WC	400,00 €
WC	300,00 €
Evier	200,00 €
Débouchage manuel canalisation	150,00 €
Débouchage par professionnel canalisation	500,00 €
Joint silicone	50,00 € / ml
Métallerie	·
Porte métallique - rayure	40,00 €
Porte métallique – remplacement	800,00€
Serrure anti-vandalisme	550,00 €
Serrure simple	100,00 €
Poteau d'étendage	500,00 €
Fil d'étendage	20,00 €
Barre de maintien plaques égouts, évacuation eaux	50,00 €
Maçonnerie / peinture / ravalement / revêtement	
Graffitis / tâches diverses sur les murs et sols	50,00 € / m <sup>2</sup>
Trous dans les murs / plafond / sol / enrobés	20,00 € / dm²
Electricité	
Prise	100,00 €
Interrupteur	100,00€
Globe / luminaire	150,00 €
Néon / spot / ampoule	30,00 €
Hygiène / salubrité	
Nettoyage WC	50,00 €
Nettoyage douche	50,00 €
Nettoyage évier	50,00 €
Nettoyage sol et mur édicule	100,00 €
Nettoyage plateforme enrobée de l'emplacement	150,00 €
Enlèvement poubelle / ordures ménagères	50,00 €
Ramassage de déjections animales	30,00 €
Autres	
Gouttière	30,00 € / ml
Borne alimentation fluides / rayures	40,00 €
Borne alimentation fluides / remplacement	500,00€
Plaque évacuation eaux machine à laver emplacement	40,00 €
Cadenas borne	15,00 €
Machine à laver	400,00 €
Clé	30,00 €
Adaptateur prise électrique	30,00 €
Enlèvement déchets vert	Coût d'évacuation et
Enlèvement gravats	traitement au réel selon
Enlèvement DIB (Déchets Industriels Banals)	devis professionnel
Enlèvement bouteille de gaz	50,00€
Chaîne d'accès à l'Aire	100,00€
Coffret extincteur	63,00 €
Extincteur ABC remise à neuf (remplacement)	46,00 €
Extincteur remise à neuf (rechargement)	24,00 €

Toute autre intervention non mentionnée dans ce tableau fera l'objet d'un devis et sera facturée à l'occupant.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-29 Terrains familiaux Gens du Voyage – Fixation du montant du loyer et du tarif d'électricité

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019 - 2025,

Vu les statuts de la communauté de communes Fier et Usses,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la communauté de communes Fier et Usses a réalisé les équipements prévus au schéma département d'accueil des gens du voyage de la Haute-Savoie : une aire d'accueil de 10 places (6 emplacements) et 8 places de terrains familiaux (4 emplacements).

L'occupation des terrains familiaux donnera lieu à la signature d'un bail de droit commun à usage d'habitation avec les occupants. Le loyer sera payé mensuellement à terme échu avec remise d'une quittance.

La consommation d'électricité sera réglée auprès de la CCFU sur la base d'un tarif voté annuellement (selon les tarifs en vigueurs).

Il convient donc de déterminer le montant du loyer et le tarif d'électricité qui seront appliqués aux usagers pour l'occupation des emplacements.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De fixer** le montant du loyer mensuel d'un emplacement à 150 €,
- **De fixer** le dépôt de garantie à un mois de loyer,
- **D'approuver** la révision annuelle du loyer, au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction du dernier indice de référence des loyers (IRL) publié,
- **De fixer** le tarif d'électricité à 0,19€ / Kw

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-30 Signature d'une convention avec la MED, la CCI et la CMA pour la mise en œuvre de REAGIR

Monsieur Michel PASSETEMPS, Vice-président, rapporteur

La crise sanitaire et économique actuelle amène les entreprises à s'interroger sur leur modèle économique et à trouver des moyens pour rendre leur entreprise plus résiliente et s'adapter aux nouvelles pratiques/nouveaux enjeux générés par la crise.

Sans état des lieux, remise en cause, réinvention du modèle économique et/ou de l'offre commerciale, les possibilités de rebond de l'entreprise seront moindres.

L'accompagnement et la montée en compétences des artisans, des dirigeants et de leurs salariés présentent donc un enjeu fort pour assurer une vraie reprise économique.

La MED, la CMA74 et la CCI74 se sont coordonnées pour proposer une action dénommée « REAGIR – Relancer son Entreprise AGilement pour Rebondir », qui répond aux objectifs précités :

- La CMA 74 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont mobilisées pour déployer un dispositif exceptionnel : simple, souple et rapide à mettre en œuvre, le contrat Artisanat « Appui Post COVID » proposant 2 jours d'accompagnement gratuits pour les artisans pouvant être poursuivi via d'autres dispositifs pris en charge totalement ou partiellement.
- La CCI 74 a adapté son offre et ses parcours dont «Transformation digitale », «Performance commerciale », «International », «Transmission d'entreprise ».
- La MED coordonne l'action REAGIR visant à promouvoir et rendre encore plus accessible l'offre des Chambres Consulaires partenaires auprès du plus grand nombre d'entreprises du territoire de la CCFU.

Dans ce contexte, la CCFU a donc intérêt à devenir partenaire de cette action REAGIR et à la soutenir financièrement.

Il est proposé d'allouer une somme de 1 500 € pour prendre en charge tout ou partie de la participation des entreprises de la CCFU a une ou plusieurs des actions du catalogue proposé dans le programme REAGIR.

Les modalités de fonctionnement et de participation de chacun des partenaires sont précisées dans la convention ci-jointe.

Il est proposé au conseil communautaire:

- **De valider** la participation de la CCFU au programme REAGIR ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention ci-jointe définissant les modalités techniques et financières de participation de chacun des partenaires ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

## 2021-31 Validation du plan de gestion 2021-2026 du site ENS du Miroir de Faille – Sillingy

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président, rapporteur

Depuis 2016, la commune de Sillingy s'est engagée, avec l'appui technique et financier du Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans des actions de restauration et de préservation du site Espace Naturel Sensible du Miroir de Faille. Un premier programme quinquennal de gestion a été mis en œuvre sur la période 2016-2020 par la commune de Sillingy avec les appuis scientifiques et techniques d'Asters – Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie et de France Nature Environnement Haute-Savoie.

L'évaluation des résultats des actions mises en œuvre a été réalisée et un nouveau programme de gestion pour la période 2021-2025 a été proposé par les partenaires techniques. Les grandes actions de ce nouveau programme de gestion ont été présentées au comité de pilotage du site auquel la CCFU est associée, le 17 décembre 2020.

Les objectifs de gestion retenus pour ce nouveau plan de gestion sont :

- OLT I. Restaurer et maintenir les habitats d'intérêt en bon état de conservation
- OLT II. Restaurer et maintenir les populations d'espèces patrimoniales
- OLT III. Contenir les espèces végétales invasives
- OLT IV. Préserver le patrimoine géologique du site
- OLT V. Préserver les corridors écologiques
- OLT VI. Favoriser une sensibilisation et un accueil des locaux qui contribue à la préservation du patrimoine naturel
- OLT VII. Assurer une gouvernance adaptée aux différentes échelles territoriales, pour une plus grande efficacité des actions.

Le programme d'actions issu de ce plan de gestion sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Fier et Usses, en partenariat avec la commune de Sillingy, dans le cadre du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon.

A noter, les actions de sensibilisation initialement prévues dans le plan de gestion du site ENS du Miroir de faille (animations scolaires notamment) seront intégrées dans le plan de sensibilisation du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon.

Le programme d'actions prévoit les opérations suivantes :

				Budget € TTC Total							
Clas.	N°	Actions	Prestataire pressenti	I/F	2021	2022	2023	2024	2025	Total général	
	1	Broyer la cladiaie et exporter en lisière	Entreprise spécialisée	F	1 584,00		1 689,60		1 795,20	5 068,80	
Zone		Encadrement chantier ensemble zones humides	CEN74	F	610,00		630,00		650,00	1 890,00	
humide	2	Broyer la roselière et exporter en lisière	Entreprise	F	1 080,00		1 152,00		1 224,00	3 456,00	
	3	Broyer le Solidage des roselières	spécialisée	1	11 484,00	11 762,40	11 762,40	11 971,20	12 110,40	59 090,40	
	4	Suivi Rhoméo	CEN74	F		1 480,00		1 545,00		3 025,00	
	5	Débroussailler coteau et pelouse -Vignes St Martin	ISETA	F	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00	
	6	Suivi réensemencement pelouse Vigne St Martin	FNE74	F	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	9 000,00	
Milieux	7	Bucheronner et débroussailler le boisement sec -Geneva	ISETA	F	250,00		250,00		250,00	750,00	
secs		Encadrement chantier ensemble milieux secs	CEN74	F	915,00	930,00	945,00	960,00	975,00	4 725,00	
	8	Achat d'un parc de pâturage	CCFU	-		1 320,00				1 320,00	
	0	Pose du parc de pâturage	ST Sillingy	F		110,70	113,47	116,30	119,21	459,68	
	9	Arrachage solidage	Entreprise d'insertion	F	1 104,00	1 104,00	1 104,00	1 104,00	1 104,00	5 520,00	
		Arrachage solidage- encadrement chantier	CEN74	F	732,00	744,00	756,00	768,00	1 560,00	4 560,00	
	10	Arracher la Balsamine	FNE74	F	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	9 000,00	
		Traiter les taches de Renouées asiatiques	ISETA	F	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	1 250,00	
Invasives		Achat des ligneux	CCFU	1		360,00				360,00	
	11	Planter des ligneux	ISETA	1		500,00				500,00	
	' '	Traitement nouvelle tache renouée si besoins (achat de bâche)	CCFU	I				1 920,00		1 920,00	
		Traitement nouvelle tache renouée si besoins (arrachage rhizomes + pose de bâche)	ISETA	_				1 000,00		1 000,00	
	12	Suivi des stations de renouée asiatiques	FNE74	F	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	6 000,00	
Habitats	13	Faucher et débroussailler la partie haute de la parcelle de la Fétuque	ST Sillingy	F	216,00	221,40	226,94	232,61	238,42	1 135,37	
d'espèces	14	Actualiser des données flores patrimoniales CEN74		F		1 462,50				1 462,50	
	15	Creuser des mares temporaires pour le Crapaud calamite - creusement pelleteuse	ST Sillingy	F	216,00			232,61		448,61	

							Budge	et € TTC		
Clas.	N°	Actions	Prestataire pressenti	I/F	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
		Creuser des mares temporaires pour le Crapaud calamite - location pelleteuse		F	480,00			480,00		960,00
		Encadrement chantier calamite	LPO74	F	280,00		280,00	280,00	280,00	1 120,00
		Entretien des mares temporaires pour le Crapaud calamite	ISETA	F			500,00		500,00	1 000,00
	16	Suivi Crapaud calamite	LPO74	F			4 480,00			4 480,00
	17	Suivi Grand-duc d'Europe	LPO/4	F	1 400,00		1 400,00		1 400,00	4 200,00
Habitats d'espèces	18	Broyer la friche en aval de la falaise	Entreprise spécialisée	F	828,00		855,60		883,20	2 566,80
u copeces		Encadrement chantier broyage -bucheronnage	CEN74	F	305,00		315,00		325,00	945,00
	19	Bucheronner les arbres en aval de la friche	Entreprise spécialisée	F	600,00					600,00
	20	Suivi du Guêpier d'Europe	LPO74	F		560,00		560,00		1 120,00
	21	Réaliser une recherche du Lézard des souches	LPO/4	F		5 040,00				5 040,00
	22	Réaliser un inventaire des insectes	CEN74	F	1 462,50					1 462,50
	23	Réaliser un inventaire des chauves-souris	LPO74	F			7 280,00			7 280,00
	24	Réaliser un inventaire des mammifères et recherche d'espèces patrimoniales (Muscardin)	FNE74	F		3 000,00				3 000,00
Miroir de faille	25	Bucheronner et/ou écorcer des arbres en pied de falaise	Entreprise spécialisée	F				4 200,00		4 200,00
		Achat jeunes plants pour plantation haie	ST Sillingy	ı			840,00			840,00
		Plantation haie arbustive entre Utins et marais de La Fin	ISETA	1			500,00			500,00
	26	Préparation du sol pour plantation haie		I	216,00	221,40	226,94			664,34
Corridors		Terrassement pour améliorer le corridor - location et maniement minipelle	ST Sillingy	I			706,93			706,93
			CCFU	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Concertation avec le CD74	CEN74	F	305,00	310,00	315,00	320,00	325,00	1 575,00
			FNE74	F	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 500,00
	28	Accompagnement en faveur de la trame noire	TINE/4	F	3 000,00	3 000,00				6 000,00
		Concertation agricole	CCFU	F	0,00					0,00
Ensemble du site	33	Concertation agricole - Appuis	CEN74	F	305,00	310,00	315,00	320,00	325,00	1 575,00
40 3110		Concentinon agricole - Appois	CASMB	F	840,00	840,00	840,00	840,00	840,00	4 200,00

					Budget € TTC						
Clas.	N°	Actions	Prestataire pressenti	I/F	2021	2022	2023	2024	2025	Total général	
	34	Animation foncière	CCFU	F	0,00					0,00	
	34	Animation foncière - Appuis	CEN74	F	610,00					610,00	
	25	Sortie terrain avec propriétaires et élus	CCFU	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	33	Sonie lendin avec proprietaires et elos	CEN74	F	305,00	310,00	315,00	320,00	325,00	1 575,00	
			CCFU	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Organisation comité de pilotage	CEN74	F	305,00	310,00	315,00	320,00	325,00	1 575,00	
		Organisation comité de pilotage	FNE74	F	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 500,00	
	36		LPO74	F	280,00	280,00	280,00	280,00	280,00	1 400,00	
		Rédaction du rapport d'activité	CEN74	F	610,00	620,00	630,00	640,00	650,00	3 150,00	
			FNE74	F	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	1 500,00	
			LPO74	F	280,00	280,00	280,00	280,00	280,00	1 400,00	
	37	Harmonisation des périmètres de l'ENS	CCFU	F		0,00				0,00	
	38	Évaluation de l'état de conservation des habitats	CEN74	F					2 790,00	2 790,00	
	39	Actualiser des données oiseaux	LPO74	F					1 400,00	1 400,00	
			CEN74	F					3 250,00	3 250,00	
	40	Évaluation du plan de gestion	FNE74	F					600,00	600,00	
			LPO74	F					560,00	560,00	
			CEN74	Ι					4 550,00	4 550,00	
	41	Rédaction d'un nouveau programme d'action	FNE74	I					600,00	600,00	
			LPO74	ı					560,00	560,00	
			Total géne	éral	37 452,50	41 926,40	46 153,87	35 539,72	47 924,44	208 996,93	
			11 700,00	14 163,80	14 036,27	14 891,20	17 820,40	72 611,67			
			Dont fonctionnem	ent	25 752,50	27 762,60	32 117,60	20 648,52	30 104,04	136 385,26	

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

# <u>Dépenses d'investissement :</u>

			Plan d	e financemer	nt prévisionr	nel (€ HT)	Total 2021-2025
Clas.	N°	Actions	% CD74	CD74	% CCFU	CCFU	(€ HT)
Zone humide	3	Broyer le Solidage des roselières	60%	29 545,20	40%	19 696,80	49 242,00
Milieux secs	8	Achat d'un parc de pâturage	60%	660,00	40%	440,00	1 100,00
		Achat des ligneux	60%	180,00	40%	120,00	300,00
Investvas	11	Planter des ligneux	60%	300,00	40%	200,00	500,00
Invasives	11	Traitement nouvelle tache renouée si besoins (achat de bâche)	60%	960,00	40%	640,00	1 600,00
		Traitement nouvelle tache renouée si besoins (arrachage rhizomes + pose de bâche)	60%	600,00	40%	400,00	1 000,00
		Achat jeunes plants pour plantation haie	60%	420,00	40%	280,00	700,00
		Planter une haie arbustive entre les Utins et le marais de La Fin	60%	300,00	40%	200,00	500,00
Corridors	26	Préparation du sol pour plantation haie	60%	332,17	40%	221,45	553,61
		Terrassement pour améliorer le corridor - location minipelle	60%	240,00	40%	160,00	400,00
		Terrassement pour améliorer le corridor - maniement minipelle	60%	113,47	40%	75,64	189,11
Ensemble du site	41	Rédaction d'un nouveau programme d'action	80%	4 568,00	20%	1 142,00	5 710,00
		Total général	63%	38218,83	37%	23575,89	61 794,72

# Dépenses de fonctionnement :

			Plan de	financemen	el (€ TTC)	Total 2021-2025 (€ TTC)	
Clas.	N°	Actions	% CD74	CD74	% CCFU	CCFU	101d1 2021-2025 (€ 11C)
	1	Broyer la cladiaie et exporter en lisière	60%	3 041,28	40%	2 027,52	5 068,80
Zone	' [	Encadrement chantier ensemble zones humides	60%	1 134,00	40%	756,00	1 890,00
humide	2	Broyer la roselière et exporter en lisière	60%	2073,60	40%	1 382,40	3 456,00
	4	Suivi Rhoméo	60%	1 815,00	40%	1 210,00	3 025,00
Milieux	5	Débroussailler coteau et pelouse -Vignes St Martin	60%	2 700,00	40%	1 800,00	4 500,00
secs	6	Suivi réensemencement pelouse Vigne St Martin	60%	5 400,00	40%	3 600,00	9 000,00

			Plan de	financemen	t prévisionn	el (€ TTC)	Total 2021-2025 (€ TTC)
Clas.	N°	Actions	% CD74	CD74	% CCFU	CCFU	10101 2021 2020 (€110)
	7	Bucheronner et débroussailler le boisement sec -Geneva	60%	450,00	40%	300,00	750,00
		Encadrement chantier ensemble milieux secs	60%	2 835,00	40%	1 890,00	4 725,00
	8	Pose du parc de pâturage	60%	275,81	40%	183,87	459,68
	9	Arrachage solidage	60%	3 312,00	40%	2 208,00	5 520,00
	7	Arrachage solidage- encadrement chantier	60%	2 736,00	40%	1 824,00	4 560,00
Invasives	10	Arracher la Balsamine	60%	5 400,00	40%	3 600,00	9 000,00
	11	Traiter les taches de Renouées asiatiques	60%	750,00	40%	500,00	1 250,00
	12	Suivi des stations de renouée asiatiques	60%	3 600,00	40%	2 400,00	6 000,00
	13	Faucher et débroussailler la partie haute de la parcelle de la Fétuque	60%	681,22	40%	454,15	1 135,37
	14	Actualiser des données flores patrimoniales	60%	877,50	40%	585,00	1 462,50
		Creuser des mares temporaires pour le Crapaud calamite - creusement pelleteuse	60%	269,16	40%	179,44	448,61
	1.5	Creuser des mares temporaires pour le Crapaud calamite - location pelleteuse	60%	576,00	40%	384,00	960,00
	15	Encadrement chantier calamite	60%	672,00	40%	448,00	1 120,00
		Entretien des mares temporaires pour le Crapaud calamite	60%	600,00	40%	400,00	1 000,00
	16	Suivi Crapaud calamite	60%	2 688,00	40%	1 792,00	4 480,00
Habitats	17	Suivi Grand-duc d'Europe	60%	2 520,00	40%	1 680,00	4 200,00
d'espèces	18	Broyer la friche en aval de la falaise	60%	1 540,08	40%	1 026,72	2 566,80
	10	Encadrement chantier broyage -bucheronnage	60%	567,00	40%	378,00	945,00
	19	Bucheronner les arbres en aval de la friche	60%	360,00	40%	240,00	600,00
	20	Suivi du Guêpier d'Europe	60%	672,00	40%	448,00	1 120,00
	21	Réaliser une recherche du Lézard des souches	60%	3 024,00	40%	2 016,00	5 040,00
	22	Réaliser un inventaire des insectes	60%	877,50	40%	585,00	1 462,50
	23	Réaliser un inventaire des chauves-souris	60%	4 368,00	40%	2 912,00	7 280,00
	24	Réaliser un inventaire des mammifères et recherche d'espèces patrimoniales (Muscardin)	60%	1 800,00	40%	1 200,00	3 000,00
Miroir de faille	25	Bucheronner et/ou écorcer des arbres en pied de falaise	60%	2 520,00	40%	1 680,00	4 200,00
Causidas	27	Concertation avec le CD74	60%	1 845,00	40%	1 230,00	3 075,00
Corridors	28	Accompagnement en faveur de la trame noire	60%	3 600,00	40%	2 400,00	6 000,00
	33	Concertation agricole	60%	0,00	40%	0,00	0,00

			Plan de	financemen	Total 2021-2025 (€ TTC)		
Clas.	N°	Actions	% CD74	CD74	% CCFU	CCFU	101d1 2021-2025 (€ 11C)
		Concertation agricole - Appuis	60%	3 465,00	40%	2 310,00	5 775,00
	24	Animation foncière	80%	0,00	20%	0,00	0,00
	34	Animation foncière - Appuis	80%	488,00	20%	122,00	610,00
	35	Sortie terrain avec propriétaires et élus	60%	945,00	40%	630,00	1 575,00
Ensemble	36	Organisation comité de pilotage	60%	2 685,00	40%	1 790,00	4 475,00
du site	36	Rédaction du rapport d'activité	60%	3 630,00	40%	2 420,00	6 050,00
	37	Harmonisation des périmètres de l'ENS	60%	0,00	40%	0,00	0,00
	38	Évaluation de l'état de conservation des habitats	80%	2 232,00	20%	558,00	2 790,00
	39	Actualiser des données oiseaux	60%	840,00	40%	560,00	1 400,00
	40	Évaluation du plan de gestion	80%	3 528,00	20%	882,00	4 410,00
		Total général	61%	83 393,16	39%	52 992,10	136 385,26

La présente délibération vise à valider le plan de gestion 2021-2025 du site ENS du Miroir de Faille à Sillingy.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le document de gestion 2021-2025 et son contenu;
- **D'approuver** le programme d'action mentionné ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » règlementaire ;
- D'autoriser le Président solliciter une aide financière auprès du Département de la Haute-Savoie ainsi qu'auprès d'éventuels autres financeurs ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-32 Création de deux emplois permanents pour l'Espace France Services

Madame Sylvie LE ROUX, Vice-Président, rapporteur

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La CCFU souhaite mettre en place un Espace France Services (EFS) sur la Commune de La Balme de Sillingy, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'EFS est un guichet unique de proximité regroupant plusieurs administrations partenaires (Direction générale des finances publiques, Pôle-Emploi, CAF, MSA, CPAM etc.) pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives liées à la santé, la situation fiscale, la famille, la retraite, l'emploi...

Il permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien, grâce à la présence de deux agents polyvalents : un responsable et un chargé d'accueil France Services.

Il est proposé au conseil communautaire:

- **De créer** un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) de responsable France Services, ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux (catégories B et C, filière administrative);
- **De créer** un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) de chargé d'accueil France Services, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière administrative) ;
- **D'autoriser** le Président à pourvoir ces emplois, via le recrutement de fonctionnaires ; à défaut, ils pourront être pourvus temporairement par des agents contractuels de droit public, dans l'attente du recrutement desdits fonctionnaires,
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# <u>2021-33 Autorisation à verser une indemnité à Monsieur DUPONT Gilles, dans le cadre des travaux de renouvellement de la colonne de distribution d'eau potable entre les secteurs de Bonlieu et des lles sur la commune de Sallenôves</u>

Monsieur Yvan SONNERAT, Vice-Président à l'eau, rapporteur

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la colonne de distribution d'eau potable entre les secteurs de Bonlieu et des lles sur la commune de Sallenôves, le tracé emprunte des parcelles exploitées par Monsieur Gilles DUPONT. Ces parcelles étant déjà semées en luzerne et blé, il est convenu que Monsieur DUPONT soit indemnisé pour perte de culture.

La CCFU, en présence de Monsieur DUPONT, a réalisé les mesures de surface impactées par les travaux (tranchée + circulation des engins).

Cette surface s'élève à 9100 m² dont 7 600 m² en luzerne et 1 500 m² en blé.

Le rendement hectare du blé est de 80 quintaux par hectare. Le coût actuel du blé est à 200 € la tonne.

Le rendement de la luzerne est de 100 quintaux par hectare (4 coupes) pour la première année, 60 quintaux par hectare (2 coupes) pour la seconde année. Le coût actuel de la luzerne est à 135 € la tonne.

Au regard de ces éléments, le montant d'indemnité s'élève à 1 060.80 euros.

- **D'approuver** le montant des indemnités versées à Monsieur DUPONT Gilles s'élevant à 1 060.80 €
- **D'autoriser** le versement de cette somme à Monsieur DUPONT Gilles

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-34 Garantie d'emprunt à la société HALPADES SA D'HLM dans le cadre d'un réaménagement de prêts

Monsieur Christophe GUITTON, vice-président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La société HALPADES SA D'HLM a sollicité auprès de la Caisse des dépôts et consignations un réaménagement de ses prêts.

Cinq prêts initialement garantis par la CCFU à hauteur de 10% sont concernés par ce réaménagement financier. La CCFU est donc appelée à délibérer en vu d'apporter sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés selon les caractéristiques détaillées dans le document joint à la présente délibération.

Il est précisé que la quotité garantie (10%) n'est pas modifiée.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter la délibération suivante :

Vu les articles L 3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu les lignes de prêts n°1083439, 1105466, 1127950, 1127869 et 1112991 contractées par : HALPADES SA D'HLM ci-après l'emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avenant de réaménagement n°108954 en annexe ;

#### Article 1

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Ledit avenant est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

# Article 2:

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagées référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

#### Article 3:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 4:

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir ls charges.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-35 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe du PAE de Vincy

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'exercice du budget annexe du PAE de Vincy 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat de 0.00 € en fonctionnement et un résultat de 0.00 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire:

 D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe du PAE de Vincy, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-36 Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe du PAE de Vincy

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, rapporteur

Pour cette question, Monsieur Henri Carelli a quitté la salle et la présidence est assurée par Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe du PAE de Vincy établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du PAE de Vincy se résument de la manière suivante :

CA 2020 - budget	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT	ENSEMBLE		
PAE de Vincy	Dépenses Recettes ou Dépenses Recettes ou		Recettes ou	Dépenses	Recettes ou		
I At de villey	ou déficit	excédent	ou déficit	excédent	ou déficit	excédent	
opérations de	203 945,00	192 475,55	0,00	203 945,00	203 945,00	396 420,55	
l'exercice	203 743,00	172 473,33	0,00	203 743,00	203 743,00	376 420,33	
Solde d'exécution	11 469,45			203 945,00		192 475,55	
de l'exercice	11 467,45			203 745,00		172 475,55	
Résultat reporté		11 469,45	203 945,00		192 475,55		
RESULTATS CUMULES		0,00		0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser							
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	0,00		0,00	0,00	

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président délégué aux finances, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe du PAE de Vincy

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-37 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe de la ZAE des Rioudes

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe de la ZAE des Rioudes 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat de 0.00 € en fonctionnement et un résultat déficitaire de 91 200.00 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire:

- **D'approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

## 2021-38 Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe de la ZAE des Rioudes

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Pour cette question, Monsieur Henri Carelli a quitté la salle et la présidence est assurée par Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes se résument de la manière suivante :

CA 2020 - budget	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SSEMENT	ENSEMBLE		
ZAE des Rioudes	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	
ZAL des Rioddes	ou déficit excédent		ou déficit	excédent	ou déficit	excédent	
opérations de		91 200,00	91 200,00		0,00	0,00	
l'exercice		71 200,00	71 200,00		0,00	0,00	
Solde d'exécution		91 200,00	91 200,00		0,00	0,00	
de l'exercice		71 200,00	71 200,00		0,00	0,00	
Résultat reporté	91 200,00		0,00	0,00	91 200,00		
RESULTATS CUMULES		0,00	91 200,00		91 200,00		
Restes à réaliser							
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	91 200,00		91 200,00		

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Rioudes.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2020-39 Vote du budget annexe ZAE des Rioudes – BP 2021

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE des Rioudes de la communauté de communes Fier et Usses, établi suivant la nomenclature M 14, qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT

- à la somme de 135 200.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de **226 400.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

				FONCI	IONNEME	NI			
	DEP	ENSES				RECE	TTES		
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	43 500,00	43 500,00					
66	Charges financières	0,00	500,00	500,00					
total des d	lépenses réelles	0,00	44 000,00	44 000,00	total des r	ecettes réelles	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	91 200,00	91 200,00	042	42 Opérations d'ordre		135 200,00	135 200,00
total des dépenses d'ordre 0,0			91 200,00	91 200,00	total des r	ecettes d'ordre	0,00	135 200,00	135 200,00
Résultat re	eporté			0,00	Résultat re	eporté			0,00
	OTAL DES DEPENSES DE IONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	135 200,00		TOTAL DES RECETTES DE CTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00	135 200,00	135 200,00
				INVE	STISSEMEN	Т			
	DEP	ENSES				RECE	TTES		
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
					16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	135 200,00	135 200,00
total des d	lépenses réelles	0,00	0,00	0,00	total des r	ecettes réelles	0,00	135 200,00	135 200,00
040	Opérations d'ordre	0,00	135 200,00	135 200,00	040	Opérations d'ordre	0,00	91 200,00	91 200,00
total des d	lépenses d'ordre	0,00	135 200,00	135 200,00	total des r	ecettes d'ordre	0,00	91 200,00	91 200,00
TOTAL		0,00	135 200,00	135 200,00	TOTAL (			226 400,00	226 400,00
Résultat re	eporté			91 200,00	Résultat r	eporté			0,00
	TOTAL DES DEPENSES STISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	135 200,00	226 400,00	TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	226 400,00	226 400,00

- D'adopter la proposition de budget primitif du budget annexe ZAE des Rioudes pour 2021

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-40 Approbation du compte de gestion 2020 - budget annexe de l'eau potable

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget annexe de l'eau potable 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat excédentaire de 835 864.48 € en exploitation et un résultat excédentaire de 132 421.77 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire:

- **D'approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau potable, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-41 Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe de l'eau potable

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Pour cette question, Monsieur Henri Carelli a quitté la salle et la présidence est assurée par Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau potable établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable se résument de la manière suivante :

	EXPLO	TATION	INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
CA 2020 - budget eau	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent	
opérations de	1 503 028.40	1 849 453,56	1 225 490.82	1 034 085.34	2 728 519.22	2 883 538,90	
l'exercice	1 303 026,40	1 047 433,36	1 223 470,62	1 034 063,34	2 / 20 317,22	2 003 330,90	
Solde d'exécution de		346 425,16	191 405.48			155 019,68	
l'exercice		340 423,10	171 405,40			133 017,00	
Résultat reporté		489 439,32		323 827,25		813 266,57	
RESULTATS CUMULES		835 864,48		132 421,77		968 286,25	
Restes à réaliser			921 765,00	1 475 537,00		553 772,00	
RESULTATS DEFINITIFS		835 864,48		686 193,77		1 522 058,25	

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-42 Affectation des résultats 2020 pour le budget annexe « eau potable »

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau potable M49 présente un excédent global de 835 864.48 €,

Compte tenu de l'instruction M49 précisant les modalités d'affectation du résultat de la section d'exploitation,

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :
  - o 835 864.48 € au compte R 002 d'exploitation

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-43 Vote du budget annexe de l'eau potable – BP 2021

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 05/03/2021,

Le budget primitif 2021 du service annexe de l'eau potable de la communauté de communes Fier et Usses, établi suivant la nomenclature M 49 qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de 2 742 664.00 € en section d'exploitation,
- à la somme de 4 656 400.00 € en section d'investissement, se répartissant comme suit :

				EXPI	LOITATION	I			
DEPENSES									
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	420 149,80	420 149,80	70	Produits des services	0,00	1 647 799,52	1 647 799,52
012	Charges de personnel	0,00	290 000,00	290 000,00	78	Reprise sur amort, et provisions	0,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	302 000,00	302 000,00					
65	Autres charges de gestion	0,00	11 500,00	11 500,00					
66	Charges financières	0,00	42 429,20	42 429,20					
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 100,00	4 100,00					
68	Dotations amortis. provisions	0,00	15 000,00	15 000,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	30 000,00	30 000,00					
total des d	épenses réelles	0,00	1 115 179,00	1 115 179,00	total des r	ecettes réelles	0,00	1 662 799,52	1 662 799,52
023	Virement à la section inv.	0,00	1 011 485,00	1 011 485,00	042	Opérations d'ordre	0,00	244 000,00	244 000,00
042	Opérations d'ordre	0,00	616 000,00	616 000,00					
total des d	épenses d'ordre	0,00	1 627 485,00	1 627 485,00	0 total des recettes d'ordre		0,00	244 000,00	244 000,00
TOTAL		0,00	2 742 664,00	2 742 664,00	TOTAL		0,00	1 906 799,52	1 906 799,52
Résultat reporté			0,00	Résultat r	835 864,48				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 0,00 2 742 664,00			2 742 664,00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION  CUMULEES		0,00	1 906 799,52	2 742 664,00	
				INVE	STISSEMEN	IT			
	DEP	ENSES			RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
16	Emprunts	0,00	149 000,00	149 000,00	10	Dotations, fonds div ers et réserv es	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 600,00	50 000,00	63 600,00	13	Subventions d'investissement	475 537,00	1 066 415,00	1 541 952,00
21	Immobilisations corporelles	149 000,00	293 700,00	442 700,00	16	Emprunts	1 000 000,00	314 541,23	1 314 541,23
	Opérations d'équipement	759 165,00	2 957 935,00	3 717 100,00					
total des d	épenses réelles	921 765,00	3 450 635,00	4 372 400,00	total des recettes réelles		1 475 537,00	1 380 956,23	2 856 493,23
040	Opérations d'ordre		244 000,00	244 000,00	021	Virement de la section d'exploitation	on	1 011 485,00	1 011 485,00
041	Opérations patrimoniales		40 000,00	40 000,00	040	Opérations d'ordre		616 000,00	616 000,00
					041	Opérations patrimoniales		40 000,00	40 000,00
total des d	otal des dépenses d'ordre 0,00 284 000,00 284 000,00		284 000,00	total des r	ecettes d'ordre	0,00	1 667 485,00	1 667 485,00	
TOTAL		921 765,00	3 734 635,00	4 656 400,00	TOTAL		1 475 537,00	3 048 441,23	4 523 978,23
Résultat reporté				Résultat r	eporté			132 421,77	
	OTAL DES DEPENSES /ESTISSEMENT CUMULEES	921 765,00	3 734 635,00	4 656 400,00	TOTALI	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 475 537,00	3 048 441,23	4 656 400,00

- **D'adopter** la proposition de budget primitif du service annexe de l'eau potable de la CCFU pour 2021 suivant la nomenclature M49.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-44 Approbation du compte de gestion 2020 - budget principal

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget principal 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat excédentaire de 2 338 661.79 € en fonctionnement et un résultat déficitaire de 1 573 056.76 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire:

- **D'approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-45 Approbation du compte administratif 2020 - budget principal

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Pour cette question, Monsieur Henri Carelli a quitté la salle et la présidence est assurée par Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Les résultats du compte administratif 2020 du budget principal se résument de la manière suivante :

CA 2020 - budget	FONCTIO	NNEMENT	IN VESTIS:	SEMENT	ENSEMBLE		
principal	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
opérations de l'exercice	7 814 114,36	8 893 315,95	3 376 032,67	1 666 219,62	11 190 147,03	10 559 535,57	
Solde d'exécution de l'exercice		1 079 201,59	1 709 813,05		630 611,46		
Résultat reporté		1 259 460,20		136 756,29		1 396 216,49	
RESULTATS CUMULES		2 338 661,79	1 573 056,76			765 605,03	
Restes à réaliser				2 072 566,00		2 072 566,00	
RESULTATS DEFINITIFS		2 338 661,79		499 509,24		2 838 171,03	

Il est proposé au conseil communautaire:

- **D'approuver** le compte administratif 2020 du budget principal.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-46 Affectation des résultats 2020 pour le budget général

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget général M14 présente un excédent global de 2 338 661.79 €,

Compte tenu de l'instruction M14 précisant les modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :
  - o **2 338 661.79 €** au compte **R 002** du fonctionnement

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-47 Adoption des taux 2021 de la fiscalité directe locale

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 6 février 2020,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2021,

Il est proposé au conseil communautaire:

- De **maintenir** les taux 2020 de la Fiscalité Directe Locale pour 2021, comme suit :

	taux 2021
Taxe foncière (bâti)	4.49 %
Taxe foncière (non bâti)	22.56 %
Cotisation Foncière des Entreprises	27.12 %

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 2021-48 Adoption du taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article 107 de la loi de finance pour 2004, codifié aux articles 1636B et 1609 du code général des impôts qui prévoit que les communes ou leurs groupements votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le montant du produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est proposé au conseil communautaire:

- De **maintenir** pour 2021 à 10,60 % le taux de TEOM

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

# 2021-49 Vote du budget principal – BP 2021

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 26/03/2021,

Le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté de communes Fier et Usses, établi suivant la nomenclature M 14, qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de 10 899 838.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 8 289 617.00 € en section d'investissement, se répartissant comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général	0,00	3 054 205,00	3 054 205,00	013	Atténuation de charges	0,00	54 206,21	54 206,21
012	Charges de personnel	0,00	2 130 005,00	2 130 005,00	70	Produits des services	0,00	636 250,00	636 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 262 705,00	1 262 705,00	73	Impôts et taxes	0,00	5 394 460,00	5 394 460,00
65	Autres charges de gestion	0,00	1 784 294,00	1 784 294,00	74	Dotations et participations	0,00	2 311 940,00	2 311 940,00
66	Charges financières	0,00	19 800,00	19 800,00	75	Autres produits de gestion	0,00	65 320,00	65 320,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 350,00	2 350,00	77	Produits exceptionnels	0,00	99 000,00	99 000,00
68	Dotations amortis. provisions	0,00	15 000,00	15 000,00					
022	Dépenses imprévues	0,00	500 000,00	500 000,00					
total des d	épenses réelles	0,00	8 768 359,00	8 768 359,00	total des r	ecettes réelles	0,00	8 561 176,21	8 561 176,21
023	Virement à la section inv.	0,00	1 665 479,00	1 665 479,00	042	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	466 000,00	466 000,00					
total des d	total des dépenses d'ordre		2 131 479,00	2 131 479,00	total des r	ecettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	10 899 838,00	10 899 838,00	TOTAL		0,00	8 561 176,21	8 561 176,21
Résultat reporté 0,0			0,00	Résultat r	2 338 661,79				
TOTAL DES DEPENSES DE		0,00	10 899 838,00 10 899 838,00		TOTALD	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 561 176,21	10 899 838,00
FONCTIONNEMENT CUMULEES						CUMULEES			·
				INIVE	STISSEMEN	-			
	DEPE	NSES		IINVE	SIISSEMEN	RECET	TES		
		restes à	propositions				restes à	propositions	
chapitre	intitulé	réaliser	nouvelles	vote	chapitre	intitulé	réaliser	nouvelles	vote
20	Immobilisations incorporelles	204 420,00	189 210,00	393 630,00	13	Subv entions d'inv estissement	1 168 155,00	201 073,00	1 369 228,00
204	Subv entions d'équip. v ersées	60 000,00	490 000,00	550 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	4 000 000,00		4 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 831 169,00	2 687 761,00	5 518 930,00					
total des d	épenses d'équipement	3 095 589,00	3 366 971,00	6 462 560,00	total des r	ecettes d'équipement	5 168 155,00	201 073,00	5 369 228,00
16	Emprunts et dettes	0,00	154 000,24	154 000,24	10	Dotations(hors 1068)		755 600,00	755 600,00
020	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00	100 000,00	1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
					138	Autres subventions		33 310,00	33 310,00
total des dépenses financières		0,00	254 000,24	254 000,24	total des r	ecettes financières	0,00	788 910,00	788 910,00
total des dépenses réelles d'investissement		3 095 589,00	3 620 971,24	6 716 560,24	021	Virement de la section de fonct		1 665 479,00	1 665 479,00
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0 040 Opérations d'ordre entre sections			466 000,00	466 000,00
Total des dépenses d'ordre 0,00 0,00		0,00	Total des recettes d'ordre         0,00         2 131 479,00			2 131 479,00	2 131 479,00		
Résultat reporté			1 573 056,76	•					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 095 589,00	3 620 971,24	8 289 617,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 168 155,00	3 121 462,00	8 289 617,00

- **D'adopter** la proposition de budget primitif du budget principal de la CCFU pour 2021 suivant la nomenclature M14.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président, Henri CARELLI

25/25

Commune

Le Président

Henri CARELL